

SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr Site : www.cgtpointpmbm.fr

Emma 06 08 82 67 58 - Valérie 06 50 54 78 37 - Yannick 06 73 35 80 57

INFOS SOCIALES RECENTES – VOTRE STATUT ET VOS DROITS

- **Primes médailles du travail** : les personnes ayant l'ancienneté (20, 30, 35 ou 40 ans) ont eu le versement de la prime avec la paie de février. Si vous avez l'ancienneté requise pour la prime au mois de septembre par exemple, la prime sera versée à ce moment-là. C'est l'ancienneté la plus élevée acquise en 2022 qui est prise en compte pour la prime. Concernant la médaille, l'entreprise prend en charge les frais de réalisation. Nous avons demandé à l'entreprise de s'occuper de la commande des médailles. Si vous souhaitez avoir la médaille, prenez contact avec votre RRH.
- La CGT est plusieurs fois intervenue pour le respect du **maintien du salaire à 100% lors des arrêts maladie** tel que prévu par la convention collective. Ce sujet a été pris en compte par la direction : à partir du 1^{er} janvier 2022, comme cela existe dans les autres régions Point P/SGDBF, la direction n'appliquera plus la retenue CSG/CRDS qu'elle opérait. Nous n'aurons plus de perte de salaire.
- **Décompte des congés en cas de jours fériés le samedi** : si vous étiez en congés durant les fêtes de fin d'année 2021 et que 5 jours de congés ont été débités de votre compteur de congés, la direction doit vous re-créditer d'un jour (ou deux si vous avez pris du 20/12 au 02/01). Vous pourrez le vérifier sur votre bulletin de salaire de février. Il s'agit d'une régularisation des congés de fin d'année avec le 25 décembre et 1^{er} janvier qui tombaient un samedi. Cela s'explique par le fait que le décompte des congés en jours ouvrés (25 jours) ne doit pas pénaliser les salariés par rapport au décompte en jours ouvrables (30 jours) Lorsqu'une semaine de congé comprend un samedi férié, il doit être décompté 4 jours ouvrés de congés (ou re-crédité le compteur des congés d'1 jour). Si la direction retire 5 jours sur 25 du compteur des congés, c'est défavorable au salarié par rapport au calcul en jours ouvrables où il en serait également décompté 5 sur 30.
- **Impact absences maladie sur le montant de la prime d'intéressement** : des retenues pour absences maladie ont été faites sur les primes d'intéressement en 2021. Dans des accords antérieurs il n'y avait pas d'abattement sur la prime en cas d'absence de 3 jours ouvrables par trimestre. La CGT a demandé à revoir cette disposition par avenant et de reverser aux salariés les retenues sur les primes attribuées en 2021 d'autant qu'avec le Covid, beaucoup de salariés risquent d'être concernés. Dans le nouvel avenant, applicable dès ce 1^{er} trimestre, il n'y a plus d'abattement sur la prime en cas d'absences maladie de 2 jours calendaires par trimestre.
- **Passage de l'échelon A au B de chaque niveau au bout de 3 ans maximum passés dans l'échelon A** (par exemple du 3A/210 au 3B/225 : cet avantage prévu par la convention collective et confirmé par accord d'entreprise devrait être systématiquement appliqué. Si vous êtes concerné, vérifiez que c'est le cas.
- **Prime de naissance ou d'adoption** : 230€ par enfant pour les salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté.

- **Jours d'absences rémunérés pour enfants malades ou hospitalisés** : enfant de moins de 14 ans malade = 1 jour d'absence par an et par enfant. Enfants de moins de 16 ans hospitalisé = 3 jours d'absences par an et par enfant.
- **Salariés de 55 ans et plus** : 1 jour de congé supplémentaire. Les salariés bénéficiant de jours de congés pour ancienneté ou de jours ARTT ne peuvent pas bénéficier de ce jour de congé en plus.
- **Salaires minimaux conventionnels** : une réunion paritaire s'est tenue le 18 février. Nous attendons l'accord définitif pour vous en informer.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Parce que beaucoup dépend de ce que nous sommes capables de faire ensemble pour :

- mieux connaître ses droits, les faire respecter, en conquérant de nouveaux,
- que nos intérêts soient défendus,
- que nos aspirations et notre avis soient entendus,
- que les revendications élaborées ensemble trouvent une issue positive.

POURQUOI LA CGT ?

La CGT a clairement fait le choix d'un syndicalisme **indépendant, rassembleur, démocratique et citoyen** ; un syndicalisme **d'adhérents et de conquêtes sociales**. Avec son réseau de syndicats, de militants, d'élus dans les entreprises, de conseillers du salarié, de conseillers prud'hommes, de représentants dans les organismes et institutions sociales, **la CGT représente une force connue, reconnue, incontournable sur laquelle vous pouvez compter.**

Bulletin d'adhésion au syndicat CGT de Point P MBM

A remettre à un(e) délégué(e) CGT ou à retourner au syndicat.

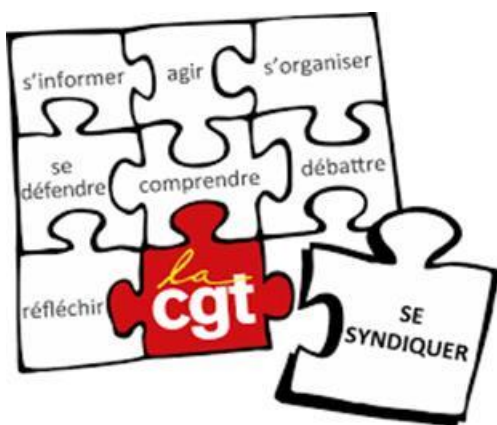
Votre adhésion reste interne au syndicat, la direction n'y a pas accès.

NOM Prénom

Adresse

Téléphone Lieu de travail

Adresse électronique@



Bienvenue aux salariés d'Arnaud Matériaux.
Restant à votre disposition pour tous renseignements et échanges avec vous.

Cordialement,
l'équipe CGT

www.cgtpointpmbm.fr
cgtstgobainbatiment.blogspot.com/

Mars 2022